

Votations cantonale et communales du 27 novembre 2011

OUI de la population neuchâteloise à l'introduction d'un salaire minimum dans la Constitution cantonale

Succès du 20^{ème} essai de vote électronique

Salaire minimum accepté

Le peuple neuchâtelois a accepté à 54,64% le décret du 28 juin 2011 portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel et d'y inscrire le droit à un salaire minimum. L'art. 34a (nouveau) stipule que "L'Etat institue un salaire minimum cantonal dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes."

Le Conseil d'Etat prend acte du résultat de cette votation, qui va dans le sens inverse de la position soutenue notamment par son autorité. Le gouvernement invite adversaires et partisans à se mettre autour de la table, dès lors qu'il s'agira maintenant de concrétiser la volonté populaire par une loi définissant le montant et les modalités d'application. Il veillera à ce que les difficultés pratiques et juridiques puissent être surmontées tout en intégrant les représentants des syndicats et du patronat dans les discussions.

OUI aux fusions des communes du Val-de-Ruz et de Auvonnier-Bôle-Colombier

Sur le plan communal, à relever que la fusion des communes d'Auvonnier, Bôle et Colombier a été acceptée (Auvonnier 50,37%, Bôle 75,33%, Colombier 79,88%). Du côté du Val-de-Ruz, les citoyennes et citoyens concernés ont également dit OUI au projet de réunion des 15 communes (Cernier 73,25%, Chézard-Saint-Martin 68,05%, Dombresson 62,82%, Villiers 65,40%, Le Pâquier 71,96%, Savagnier 63,52%, Fenin-Vilars-Saules 56,40%, Fontaines 63,90%, Engollon 65,63%, Fontainemelon 52,41%, Les Hauts-Geneveys 74,77%, Boudevilliers 61,45%, Coffrane 66,34%, Les Geneveys-sur-Coffrane 64,54%, Montmollin 56,50%).

Le Conseil d'Etat se félicite du double OUI aux fusions des communes du Val-de-Ruz et de celles d'Auvernier, Bôle et Colombier, relevant qu'il s'agit d'une étape importante dans le cadre de la réforme de nos institutions. Un nombre réduit de communes, plus autonomes et capables de fournir des services de proximité et de qualité, renforce le projet d'agglomération soutenu par les autorités cantonales. La diminution du nombre de communes s'inscrit en droite ligne du Programme de législature du Conseil d'Etat. Pour rappel, deux processus de fusions de communes ont déjà abouti en 2008, avec la création de la commune de Val-de-Travers et celle de La Tène, ce qui a fait passer au 1^{er} janvier 2009 le nombre de communes de 62 à 53. Aujourd'hui, avec l'acceptation de ces deux fusions, le canton comptera bientôt 37 communes. Le Conseil d'Etat souhaite que cette dynamique se poursuive sur cette lancée.

Succès du 20^{ème} essai de vote électronique

A l'occasion de la votation cantonale et des votations communales de ce dimanche 27 novembre 2011, 3.239 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 18.181 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 7,03% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 75 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique ont voté lors de ce scrutin portant sur la modification de la Constitution cantonale concernant l'introduction d'un nouvel article relatif au salaire minimum et dans le cadre de votations communales portant notamment sur les fusions de communes respectivement des communes d'Auvernier, Bôle et Colombier et du Val-de-Ruz (à l'exception de Valangin). La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce 20^{ème} essai de vote électronique, qui constitue le troisième organisé au plan cantonal. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 34,75% dans le canton de Neuchâtel. Tous les résultats sont en ligne sur le site Internet de l'Etat, rubrique www.ne.ch/vote, qui comprend également le détail de la votation présenté sous forme cartographique.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation du 27 novembre 2011 sur www.ne.ch/vote qui comprend également le détail de la votation présenté sous forme cartographique.**

Pour de plus amples renseignements :

Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Neuchâtel, le 27 novembre 2011